



COMITE D'ORGANISATION DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES
96, Boulevard Haussmann
75008 PARIS

Marché N° 1900033

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES (CCTP)

IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX DE PARIS 2024

Prestation d'accompagnement

*Diagnostics des impacts sur l'environnement
et la biodiversité et plans d'action associés*

1. Contexte et vision Paris 2024

CONTEXTE

Paris 2024 est le comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été de 2024. Il est notamment chargé de :

- Planifier, organiser, financer et livrer les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, ainsi que les événements associés ;
- Promouvoir les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 en France et à l'international ;
- Participer aux actions visant à assurer la durabilité des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 ;
- Contribuer à maximiser l'impact positif et l'héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, notamment en faveur de la pratique du sport.

Les Jeux Olympiques et Paralympiques d'été de Paris réuniront 15 000 athlètes et 13 millions de spectateurs, ainsi que de nombreux journalistes et officiels. Ils seront le plus grand événement au monde, avec 28 sports olympiques et 22 sports paralympiques suivis par plusieurs milliards de téléspectateurs. Les épreuves se dérouleront principalement à Paris, dans ou autour de sites emblématiques comme la Tour Eiffel, le Grand Palais et les Invalides, et en Seine-Saint-Denis, où se trouveront les deux sites les plus fréquentés, le Stade de France et le nouveau Centre aquatique, et le Village Olympique et Paralympique. Les Jeux toucheront également d'autres territoires en région parisienne et en France, comme le Château de Versailles pour l'équitation, Marseille pour les épreuves de voile et plusieurs métropoles en régions pour le tournoi de football.

LA VISION DE PARIS 2024

Le comité **Paris 2024 place le sport au cœur de son ambition**. Par les émotions qu'il suscite, le sport est un vecteur incomparable de rassemblement et de cohésion. Par ses valeurs, le sport est un formidable outil pour éduquer et intégrer.

Conscients de l'opportunité unique que représentent les Jeux Olympiques et Paralympiques, Paris 2024 souhaite que l'enthousiasme et **l'énergie de ce projet** révèlent **le pouvoir du sport et ses valeurs**, et fédèrent **le plus grand nombre**, afin de mettre davantage de sport dans le quotidien de chacun.

Cette ambition sera portée par un nouveau modèle d'organisation, **des Jeux révolutionnaires, à la fois spectaculaires et durables**. Des Jeux spectaculaires pour marquer les esprits, en amenant le sport là où on ne l'attend pas, dans une fête au cœur des villes, en créant des ponts avec la culture et l'éducation. Des Jeux durables pour inspirer les générations futures, respectueux de l'environnement.

A chaque étape de la construction des Jeux, l'état d'esprit des athlètes doit nous inspirer, ainsi que tous ceux qui construisent avec nous ce projet :

- **L'exigence**, pour mettre l'énergie des Jeux au service d'un projet utile et obtenir des résultats concrets ; mais aussi l'exigence de l'exemplarité, éthique, financière, sociale et environnementale ;
- **La créativité**, pour refuser les modèles pré établis en innovant, en osant faire différemment ;
- **Le partage**, pour que ce projet puisse bénéficier au plus grand nombre, à toutes les générations, dans tous les territoires ; le partage pour que cette ambition puisse rayonner et être portée au-delà de 2024.

LES PRINCIPES-CLES DE NOTRE COLLABORATION

Pour réaliser cette vision, Paris 2024 a placé **l'innovation et la créativité au cœur du projet** des Jeux Olympiques et Paralympiques. La proposition d'idées nouvelles et audacieuses sera une priorité autant qu'un marqueur fort de l'identité des Jeux de Paris. Le comité d'organisation encouragera ainsi les prestataires à inscrire l'innovation et la créativité au cœur de leur travail, tant dans la proposition de concepts, la construction des modèles d'organisation et la fourniture de biens et services.

Par ailleurs, Paris 2024 attire l'attention des prestataires sur les principes contenus dans l'annexe de **responsabilité sociale et environnementale** (RSE). L'engagement du prestataire est attendu sur sa volonté d'améliorer en continu son organisation, ainsi que sur les sujets de responsabilité sociale (conditions de travail, santé et sécurité et au travail), de responsabilité environnementale (achats, traçabilité, impact carbone, gestion des déchets) et de lutte contre la corruption.

Enfin, Paris 2024 veut concevoir des **Jeux durables, au bénéfice de tous**, qui se placent au service des gens et de leur environnement. Par conséquent, Paris 2024 attend de la part des acteurs engagés à ses côtés qu'ils **anticipent et proposent des solutions** quant à l'utilisation de leur biens et/ou services **au-delà des Jeux**, et ce dès la conception de ce bien ou service. Cette prise en compte implique l'ensemble des éléments constitutifs de la prestation (chaîne de production, modèle de structure développé, etc.), afin de proposer une démarche de durabilité innovante et inclusive. **Les acteurs impliqués dans le projet des Jeux devront ainsi contribuer à l'atteinte des objectifs d'héritage** à la mesure de leur capacité d'action, au sein de leur organisation et lors de leur collaboration avec d'éventuels sous-traitants.

2. Périmètre du marché

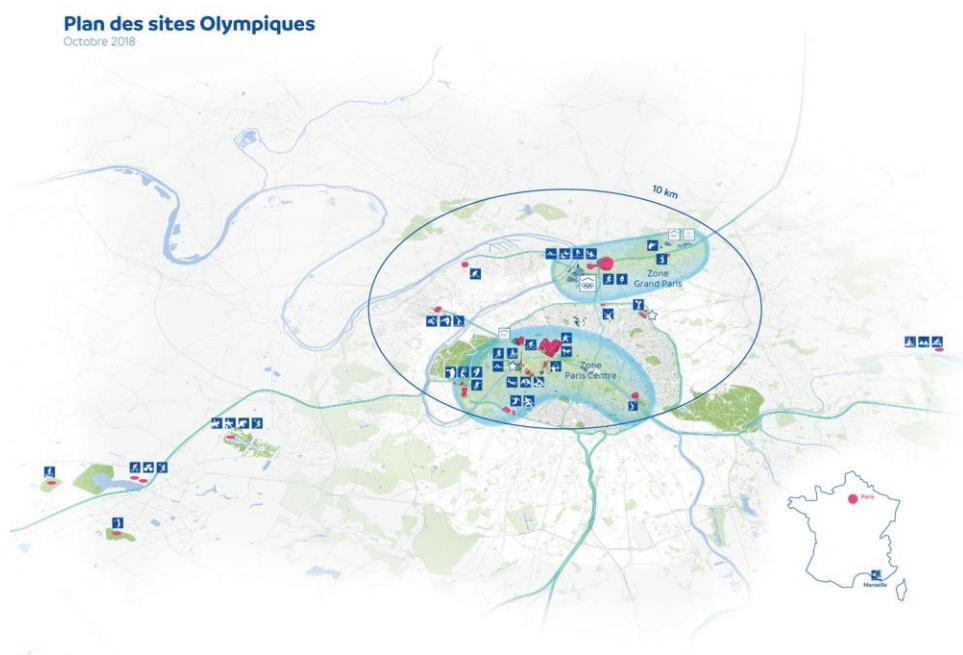
Lors de la définition du concept des Jeux au stade de la candidature par Paris 2024, le choix des sites et des options d'aménagement a été fondé sur un principe de compacité, en s'appuyant au maximum sur des sites existants et en proposant un héritage tangible et durable en réponse aux besoins des territoires. Le Village Olympique et Paralympique est au cœur de ce dispositif : plus de 80 % des sites de compétition seront situés dans un rayon de 10 km autour de celui-ci et la majorité des athlètes seront ainsi hébergés à moins de 30 minutes de leur lieu de compétition.

Les sites des Jeux de Paris 2024 seront ainsi principalement regroupés au sein de deux grandes zones :

- La zone Paris centre, concentrée dans le cœur de Paris, et s'appuyant sur des sites existants (Grand Palais, Parc des Princes, Stade Jean Bouin, Roland Garros, Parc des Expositions, Porte de Versailles, Accor Hotel Arena, etc.) et des équipements temporaires qui seront installés sur des sites emblématiques (Esplanade des Invalides, Champ de Mars...).
- La zone Grand Paris, située en Seine Saint-Denis, autour du Village Olympique et Paralympique, du Stade de France, du Centre Aquatique à Saint-Denis et du Cluster des Médias du Bourget.

D'autres sites, comme la base nautique de Vaires-sur-Marne (aviron et canoé) et les sites des Yvelines (cyclisme, équitation, golf), complètent le dispositif en Ile-de-France. Au-delà du territoire francilien, Marseille accueillera les épreuves de voile et les principaux stades français organiseront les phases préliminaires de football.

Ainsi, 95 % des sites sont déjà existants ou temporaires et seul un site sera construit spécifiquement pour les Jeux : le Centre Aquatique Olympique. Certains bénéficieront de travaux d'amélioration ou de rénovation.



Dès l'origine du projet, Paris 2024 s'est engagé à concevoir et délivrer un projet exemplaire en matière d'excellence environnementale. Ainsi, pour la première fois dans l'histoire des Jeux, Paris 2024 a évalué son empreinte carbone dès la phase de candidature. Concernant les impacts sur la biodiversité, une réflexion a déjà été menée sur l'ensemble des sites concernés par les Jeux et la biodiversité a été placée au cœur de la stratégie d'Excellence Environnementale de Paris 2024.

Depuis l'annonce de l'attribution des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) à Paris le 13 septembre 2017, le Comité d'Organisation de Paris 2024 s'est substitué au Comité de Candidature afin de planifier et d'organiser les Jeux. A ses côtés, la Société de Livraison des Ouvrages Olympiques (Solideo) a pour mission de piloter la livraison des ouvrages et des opérations d'aménagement pérennes nécessaires à l'organisation et au déroulement des Jeux. La Solideo intervient à la fois en qualité d'aménageur pour assurer le pilotage direct de certains projets (Village Olympique et Paralympique, Village des médias, etc.) ainsi qu'en tant que superviseur pour coordonner les maîtres d'ouvrage responsables de la conception et de la construction de certains ouvrages.

Ainsi, dans le cadre de la planification des sites, diverses études préalables à la construction des ouvrages ont été lancées par la Solideo et les divers maîtres d'ouvrages. Une étude d'impact a par exemple été réalisée dans le cadre de la création de la ZAC du Village Olympique et Paralympique.

En complément de ces études liées à la construction des projets pérennes, Paris 2024 souhaite disposer à court terme d'une vision claire sur l'ensemble des impacts environnementaux liés à la préparation et à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques, et à son potentiel d'action pour préserver ou développer la biodiversité.

Plus spécifiquement Paris 2024 souhaite être accompagné pour :

- Synthétiser les impacts environnementaux déjà identifiés au niveau des sites permanents

- Réaliser un diagnostic simplifié des impacts environnementaux au niveau des sites temporaires
- Réaliser un diagnostic simplifié focalisé sur la biodiversité au niveau de l'ensemble des sites concernés par les Jeux (permanents et temporaires)
- Proposer le cas échéant, des mesures nécessaires à la réduction des impact négatifs et à la mise en œuvre d'impacts positifs
- Construire un programme de mobilisation en faveur de la biodiversité

Une prestation à prix unitaire pouvant être commandée à l'apparition d'un besoin est associé aux prestations ci-dessus :

- Réaliser des études détaillées des impacts environnementaux au niveau des sites temporaires

Liste des documents disponibles

- Introduction commune aux études d'impact portant sur un projet lié à l'accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024
- Etudes d'impact du Village Olympique et Paralympique et Cluster des Médias, disponibles sur :
 - https://www.enquetes-publiques.com/Enquetes_WEB/FR/DOSSIER-H.awp?P1=EP18551
 - <https://www.registre-numerique.fr/Cluster-des-Medias/documents#collapse10463>

3. Description de la part fixe forfaitaire

1) Etape 1 : Synthèse des impacts environnementaux déjà identifiés au niveau des sites permanents

Livrable attendu :

Note de synthèse des impacts environnementaux au niveau des sites permanents

Trois sites font l'objet de **projets urbains** qui accueilleront temporairement les Jeux et laisseront un important héritage au territoire de la Seine-Saint-Denis :

- le Village Olympique et Paralympique,
- le Cluster des médias qui comprend notamment le Village des médias,
- le projet de la Plaine Saulnier qui accueillera les sports aquatiques dans le Centre Aquatique Olympique..

Ils partagent des enjeux communs : renouvellement de la ville sur elle-même, ambitions environnementales fortes, mais aussi calendrier de réalisation contraint.

En complément de ces nouveaux projets, certains **sites existants** seront rénovés et réaménagés pour permettre l'accueil des compétitions (Marina de Marseille, Stade Yves du Manoir, Stade de France, ...) ou accueillir des sites d'entraînement.

Plusieurs projets connexes d'infrastructures, à proximité des sites de compétitions et d'entraînement, contribueront également à garantir de bonnes conditions d'accueil pour les athlètes et proposer un cadre de vie agréable en héritage (passerelle entre Saint-Denis et L'Île-Saint-Denis, mur anti-bruit de l'A86, enfouissement de lignes à haute-tension, ...).

Les sites permanents, qui seront laissés en héritage des Jeux ou qui auront été aménagés ou réhabilités de manière pérennes sont pilotés en maîtrise d'ouvrage directe par la Solideo (Village des athlètes, Cluster des médias) ou supervisés par la Solideo en lien avec les maîtres d'ouvrages directement en charge de la

conception et de la réalisation des sites (Métropole du Grand Paris pour le Centre Aquatique Olympique, Ville de Marseille pour la Marina, etc.).

En complément, Paris 2024 a pour mission de fournir aux maitres d'ouvrage les cahiers des charges des besoins Jeux ainsi que de concevoir et d'installer des aménagements temporaires complémentaires (overlay) nécessaires pour répondre aux besoins de la famille olympique et paralympique. En fonction des projets, ces aménagements temporaires seront de nature variée : second œuvre (cloisonnements temporaires, revêtements temporaires, extension temporaires des réseaux, etc.), structures événementielles (kiosques, tentes, pavillons, etc.), sites de compétition et d'entraînement temporaires (tribunes, arenas temporaires, etc.).

Le rôle du prestataire sur ce marché sera de faire une synthèse des éléments issus des études d'impact réalisées et des autres analyses en cours. Il devra également lister les éventuels éléments manquants critiques pour les sites sur lesquels il n'y a pas d'analyse prévue à ce stade.

La méthode et le rendu s'appuieront au maximum sur ce qui sera défini pour les sites temporaires (cf. 2.a ci-dessous) mais prendra en compte le fait que certaines informations sont déjà disponibles.

2) Etape 2 : Diagnostic simplifié des impacts environnementaux au niveau des sites temporaires

Livrables attendus :

- Méthode de diagnostic simplifié ;**
- Rapport sur les impacts environnementaux des sites temporaires de Paris 2024 (environ 2 pages par site).**

Une dizaine de sites temporaires seront également provisoirement installés pendant les Jeux. C'est notamment le cas du Pont D'Iena et de la Seine pour les épreuves de triathlon et de nage en eau libre, du château de Versailles pour l'équitation, du Grand Palais Ephémère pour la lutte et le judo ou du Champ-de-Mars pour le beachvolley.

Des sites dits « de célébration » feront également partie de la liste des sites temporaires.

La liste des sites sera transmise au prestataire dès le démarrage de la mission, mais celle-ci sera encore provisoire puisque le CIO ne validera les nouveaux sports proposés par Paris 2024 (breakdance, escalade, skateboard et surf) qu'en 2020.

a. Proposition d'une méthode de diagnostic simplifié

Paris 2024 souhaite ici le développement d'une méthode simple qui permette de ne pas manquer de sujets clés et de systématiser l'approche sur l'ensemble des sites.

Cette méthode doit être une méthode « macro » et simplifiée. Il ne s'agit pas de réaliser des diagnostics faune-flore sur l'ensemble des sites concernés par les Jeux. Elle peut être qualitative mais intégrer quelques indicateurs quantitatifs simples (ex : hectares impactés). Des éventuels impacts négatifs devront être identifiés, ainsi que les possibles impacts positifs liés à l'organisation des Jeux.

Le prestataire définira les moyens proposés (recherche bibliographique, analyse cartographique, entretiens avec des acteurs locaux, ...) et les résultats attendus.

b. Identification des impacts au niveau des sites temporaires

Paris 2024 souhaite disposer d'une vision claire des enjeux au niveau de chaque site.

Le prestataire recherchera l'ensemble des informations existantes au niveau de chaque site puis en réalisera une synthèse en s'appuyant sur les éléments de méthode définis plus haut.

Pour chaque site temporaire le prestataire construira une fiche de synthèse présentant :

- Les informations existantes ;
- Le contexte : éventuelles espèces et habitats remarquables, fonctionnement écologique du site, ... ;
- Le niveau d'impact potentiel de l'organisation des épreuves des Jeux ;
- Les parties prenantes locales clés ;
- Des éventuels risques et/ou opportunités spécifiques à chaque site.

3) Etape 3 : Focus sur les enjeux biodiversité de Paris 2024

Livrables attendus :

- **Note sur les enjeux biodiversité de Paris 2024 (environ 10 pages) ;**
- **Cartographie stratégique des impacts biodiversité de Paris 2024.**

Le prestataire s'appuiera sur la synthèse des étapes 1 et 2 qui auront permis de poser les bases.

L'objectif est d'appréhender l'ensemble des enjeux : un tableau de l'ensemble des sites (temporaires et permanents) sera formalisé, il devra faire apparaître les éventuels risques et opportunités et classera les sites en fonction du niveau d'enjeu biodiversité. Une cartographie pourra également être réalisée, elle devra révéler les enjeux clés et les points d'attention principaux.

En lien avec les épreuves de voile et de surf, le sujet de la biodiversité marine et de l'océan fera l'objet d'une attention particulière.

Plusieurs approches peuvent être mobilisées et croisées pour structurer le tableau et la cartographie :

- Approche par composante de la biodiversité : habitats, espèces, services écosystémiques ;
- Approche par pressions : cf. 5 pressions du Millenilum Ecosystem Assesment¹ ;
- Autre méthode.

En complément le prestataire réalisera - avec la participation de Paris 2024 - une série d'entretiens avec des acteurs jugés clés qui seront validés par Paris 2024. Il semble par exemple indispensable d'associer à la réflexion l'Agence Française pour la Biodiversité, certaines associations et des acteurs directement concernés par les Jeux à travers les sites d'accueil des épreuves ou de célébration.

4) Etape 4 : Actions de réduction des impacts négatifs et de mise en œuvre d'impacts positifs

Livrables attendus :

- **Plan d'action**

Il s'agira de lister l'ensemble des actions à lancer au regard des enjeux spécifiques à chaque site.

Ces actions peuvent être de différents ordres par exemple (liste non exhaustive):

¹ Changement d'habitat, pollutions, diffusion d'espèces invasives, surexploitation de ressources, changement climatique

- prises de contact à réaliser par Paris 2024 à court ou moyen terme (ex : associations directement concernées par l'impact des JOP sur le site) ;
- études à mener en complément de l'existant ;
- propositions d'actions pour réduire les impacts négatifs ou faire progresser les impacts positifs ;
- ...

Spécifiquement sur la biodiversité, sur la base du tableau et de la cartographie posée et des entretiens réalisés, le prestataire définira 4 ou 5 grands axes pour éviter et réduire au maximum les impacts d'une part et identifier des opportunités pour amplifier la biodiversité d'autre part ; il proposera également pour chacun de ces grands axes des actions concrètes.

Les actions seront caractérisées selon les critères suivants :

- Niveau d'impact sur la biodiversité ;
- Niveau de faisabilité ;
- Liste d'acteurs à impliquer et rôle ;
- Evaluation des coûts ou des gains économiques ;
- Eventuels impacts positifs ou négatifs sur d'autres enjeux environnementaux (évaluation qualitative).

5) Etape 5 : Programme de mobilisation en faveur de la biodiversité

Livrable attendu :

- **Note sur le potentiel et la pertinence d'une sensibilisation biodiversité**
- **Programme de mobilisation en faveur de la biodiversité**

Avec plus de 13 millions de billets pour les compétitions, plus de 20 000 journalistes et 4 milliards de téléspectateurs les Jeux Olympiques et Paralympiques offrent une opportunité énorme en termes de sensibilisation et de mobilisation en faveur de l'environnement.

Le levier de mobilisation est également très fort auprès de l'ensemble des équipes de Paris 2024 et de toutes les parties prenantes et partenaires commerciaux.

Paris 2024 souhaite dresser un panorama des possibilités : il s'agit de proposer une série d'actions biodiversité qui seront caractérisées en termes de public cible, d'impact potentiel, de financement et d'acteurs susceptibles d'être mobilisés.

Le prestataire pourra s'appuyer sur une recherche de bons exemples et bonnes pratiques et analyser leur impact pour justifier la pertinence.

Des recommandations seront également formulées sur les synergies à construire avec les prochains « temps forts » biodiversité : congrès mondial de la nature de l'UICN à Marseille en 2020, COP15 à Pékin en 2020, ...

4. Description de la part à bons de commandes

Ces prestations feront l'objet d'un bon de commande si Paris 2024 souhaite les commander. Paris 2024 ne prend aucun engagement de commandes sur les prestations décrites ci-dessous.

6) Etude détaillée des impacts environnementaux au niveau des sites temporaires

Livrable attendu :

- Rapport d'étude détaillée

Paris 2024 souhaite avoir une vision très claire de l'état initial de l'environnement et de ses effets pour l'ensemble des sites sur lesquels des événements liés aux Jeux se réalisent. En complément, certains sites temporaires pourraient demander la réalisation d'une étude d'impact plus détaillée.

Comme pour une étude d'impact réglementaire, le rapport comportera :

- Un résumé non-technique ;
- Une description du projet (localisation, conception, dimension, caractéristiques) ;
- Une description des aspects pertinents de l'état actuel de l'environnement ;
- Une description des incidences notables du projet sur l'environnement, ainsi que de celles résultant de la vulnérabilité du projet à des risques d'accidents ou de catastrophes majeurs.
- Les mesures envisagées pour éviter, réduire et lorsque c'est possible compenser les incidences négatives notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine ;
- Une présentation des modalités de suivi de ces mesures et de leurs effets.

Compte tenu du caractère temporaire de l'utilisation de ces sites, une attention particulière sera portée sur les effets après les Jeux, qui pourront être positifs. Paris 2024 ayant par ailleurs des objectifs très élevés en termes de réutilisation des infrastructures, les impacts déportés devront être préanalysés (malgré le niveau d'incertitude encore élevé sur les localisations de la réutilisation).

5. Organisation de la prestation

La mission sera pilotée par la Direction Excellence Environnementale de Paris 2024, en étroite collaboration avec la Direction des Sites et Infrastructures et en relation avec la Solideo (Société de Livraison des Ouvrages Olympiques).

CALENDRIER D'EXECUTION DES PRESTATIONS :

La mission sera réalisée selon le calendrier suivant :

- Démarrage opérationnel de la prestation à la date de signature (prévue mi-septembre) ;
- Livraison de la part forfaitaire au plus tard le lundi 01/03/2020 ;

A titre indicatif uniquement, les prestations listés au bordereau de prix unitaires (étape 6 décrite ci-dessus), s'ils étaient commandés, devraient être livrés aux alentours du 31/12/2020. Chaque planning d'exécution des bons de commandes sera précisé au moment de leur commande.

6. Attendus de la prestation

Au regard des objectifs de conventionnement, le cabinet sélectionné devra donc fournir :

- Un descriptif de la méthodologie de travail qui sera proposée ;

- Compréhension des enjeux et identification des problématiques clés
 - Méthode de travail et calendrier
 - Livrables à produire
- Un état de ses références en matière de conseil et d'accompagnement pour des projets :
 - D'évaluation d'impacts environnementaux
 - D'évaluation d'impacts sur la biodiversité
 - De définition de plans d'action et de mobilisation
- Une présentation de l'équipe projet en charge du suivi de toute la mission

Paris 2024 attend un prestataire qui puisse apporter une vision stratégique (pour construire un discours général cohérent et appréhender l'ensemble des enjeux biodiversité) mais également un regard technique (pour définir une évaluation qui prenne en compte les attentes des acteurs de terrain et proposer des solutions solides). Il est possible de constituer un groupement pour répondre à ce marché.